

Grille tarifaire semestrielle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-245400866-20151216-139-12-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015

Publication : 22/12/2015

Grille de facturation incitative des usagers en €

Part fixe Part abonnement (entité)

	1 entité =	29,30€/semestre/entité
	+ part déchèteries (particuliers)	16,20€/semestre/entité
- Particuliers (foyers 1 personne)	0,5	entité facturable par foyer (déchèteries : part entière)
- Particuliers (foyers > 2 personnes)	1	entité facturable par foyer
- Résidences secondaires	0,5	entité facturable par foyer (déchèteries : part entière)
- Petits producteurs "mixtes"	1	entité facturable + 1 entité foyer (dont part déchèteries)
- Petits producteurs	1	entité facturable
- Moyens	2	entités facturables
- Gros producteurs	3	entités facturables
- Administrations	1	entité facturable
-	1	entité facturable

Part fixe par type de bac installé

Tarif semestriel selon le volume de bac

bac 120 litres	6,75 €/bac
bac 180 litres	11,05 €/bac
bac 240 litres	16,15 €/bac
bac 660 litres	44,75 €/bac

Part variable au nombre de présentations du bac (avec seuil minimum)

Tarif selon le volume de bac

bac 120 litres	1,65 €/levée
bac 180 litres	2,65 €/levée
bac 240 litres	4,75 €/levée
bac 660 litres	13,15 €/levée

SEUIL

6	levées (5 pour les 1p)
6	levées
6	levées
6	levées

Mise en place de bacs temporaires en 2016 :

Règlement de facturation, article 5.2 : demande ponctuelle de bac pour manifestations :

Bac de 240 L : Mise en place + reprise = 40 € + (nombre de levées X 4,75 €)

Bac de 660 L : Mise en place + reprise = 40 € + (nombre de levées X 13,15 €)

La facturation du bac temporaire sera adressée par la CCGC après chaque manifestation